

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 26/08/2025
Attestation provisoire d'une unité artisanale de fabrication de produits cosmétiques		

Informations détaillées	
Nature	Attestation
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection (Catégorie C)
Secteur d'activité	Industrie
Sous secteur d'activité	Produits pharmaceutiques
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	55
Frais administratif (FCFA)	200000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	3 ans
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	55
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	100000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
Structure	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)
Autorité émettrice	Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)
Situation géographique	Cocody Riviera Bonoumin ,rue I 89, quartier Avocatier
Tél.Fixe	+225 27 22 22 01 55
Adresse Mail	secretariat@airp.ci
Site Internet	www.airp.ci

Pièces à fournir

Dossier administratif relatif à la société 1. Un courrier de demande adressé à Monsieur le Directeur Général de l'Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (Autorité Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP)). Ce courrier devra indiquer , - Le nom, prénoms et contact du gérant ; - Le nom, prénoms et contact du responsable qualité ; - L'Adresse géographique du siège social - L'objet de l'activité (préciser) , • Fabrication promotion vente de produits cosmétiques. 2. Les statuts de la société 3. Le plan détaillé des locaux précisant l'adresse géographique ; 4. Une copie du registre de commerce ; 5. Les noms, fonctions et qualifications professionnelles des personnes clés (responsable fabrication et responsable Contrôle Qualité des produits) 6. La liste des formes et produits à fabriquer, des équipements et une note explicative relative à leur utilisation 7. Si l'unité est déjà en production, fournir les résultats de l'analyse de conformité de l'année en cours des produits fabriqués par un laboratoire de contrôle qualité externe Dossier relatif au Directeur ou au Gérant • Une fiche originale d'état civil datée de moins de (1) an ; • Un extrait original de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ; • Un certificat de nationalité original valide ; • Un curriculum vitae daté, signé, conforme et sincère ; • Une copie certifié conforme du ou des diplômes obtenus. • Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport, valide Dossier relatif au Responsable qualité (Pharmacien, Chimiste, Biologiste, Qualiticien) • Une fiche d'état civil originale datée de moins de (1) an ; • Un extrait original de casier judiciaire daté de moins de trois (3) mois ; • Un certificat de nationalité original valide ; • Un curriculum vitae daté, signé, conforme et sincère ; • Une copie certifié conforme du ou des diplômes obtenus. • Une copie du contrat de travail liant le responsable qualité à la société ; • Une attestation d'inscription à l'Ordre National des pharmaciens le cas échéant de l'année en cours. • Une copie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport, valide

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?

Oui

Pénalités

Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité

[500 000 - 5 000 000]

Les principaux motifs d'application de la pénalité

• Fausse déclaration • Fabrication, importation, exportation, fourniture, stockage, distribution ou commerce des produits pharmaceutiques contrefaits, faux ou falsifiés ; • importation, exportation, fourniture, stockage, distribution ou commerce des produits pharmaceutiques en dehors des établissements et du circuit officiel. • Falsification de tout échantillon prélevé aux termes de la loi 2017 • Exercer u une activité sans autorisation

Documents à télécharger